



ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF^{RE}

ACTION. ÉDUCATION SYNDICALES - DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 326.73
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

NE PAS LACHER LA PROIE POUR L'OMBRE

Les responsables du mouvement syndical français sont unanimes à proclamer la nécessité de la reprise générale du travail et d'un très prompt retour aux rendements normaux des entreprises. Ils disent également, avec le même ensemble, qu'ils sont préférables, au moment où l'on est, d'éviter, dans toute la mesure du possible, la multiplication des grèves. Ils suggèrent encore de recourir, pour un temps donné, à des procédures de conciliation, voire d'arbitrage.

Ides, ces mots d'ordre ont étonné. Là, ils n'ont pas été entendus, ou ils n'ont pas été compris. Tantôt, on y a vu, du côté patronal comme du côté ouvrier, une tactique habile, comportant des déclarations propres à calmer quelques inquiétudes radicales ou sénatoriales, cependant que, dans les faits, rien n'est changé. Tantôt, on a interprété les décisions confédérales comme un acte de faiblesse, comme une capitulation. Il faut donc s'expliquer, ouvertement, en évoquant toutes les données du problème posé.

Et d'abord, le prolétariat de ce pays doit être assuré d'une chose : les dirigeants responsables de la C. G. T. n'ont évidemment qu'un but : assurer, dans le progrès et dans la paix, le salut de la classe ouvrière française. De toutes leurs forces, de toute leur raison, de toute l'expérience, ils veulent travailler pour le bien-être des masses laborieuses de ce pays. Ils ne sous-estiment pas, certes, l'importance des problèmes internationaux et ne méconnaissent pas la solidarité qui se doit aux prolétariats des pays voisins. Mais ils savent que la meilleure manière, pour les travailleurs français, d'agir avec efficacité sur le plan international est de réussir l'expérience amorcée à l'échelle française.

En particulier, le travail fait en France, dans le sens du progrès social, depuis juin, a une immense vertu d'exemple. Les conquêtes ouvrières françaises de ces derniers mois sont uniques au monde, tant par leur qualité et leur rythme que par les méthodes mêmes de leur réalisation. C'est par là que l'expérience française peut avoir des prolongements mondiaux considérables.

A l'échelle nationale, les problèmes devant lesquels se trouve placée la C. G. T. sont les suivants :

D'une part, permettre aux revendications particulières aux métiers, aux industries, aux entreprises de s'exprimer et d'aboutir : donc, aider toute action syndicale qui peut être menée en faveur des dites revendications particulières.

D'autre part, œuvrer pour que la masse des avantages généraux récemment acquis par la classe ouvrière : rajustement de salaires, de traitements et de retraites, congés payés, abrogation de décrets-lois, quarantaine heures, conventions collectives soient réalisés dans les faits, c'est-à-dire assimilés par l'économie, « dirigés » par elle.

Or, l'assimilation par l'économie nationale des avantages acquis par les travailleurs dépend, d'abord, de la réalisation d'un nouvel équilibre des échanges, obtenu à un niveau notablement plus élevé que celui auquel on était parvenu après des années de dépression. Autrement dit, la condition première de la réussite est dans un sérieux élargissement de la consommation. Et les travailleurs des villes comme ceux des champs, qui savent bien que tout ce qui se

consomme exige un travail, conviendront aisément qu'il ne saurait y avoir élargissement de la consommation s'il n'y a, simultanément et même préalablement, élargissement de la production. Première observation, donc, sur laquelle nous devons attirer l'attention : si la production française vient à baisser, ou si elle ne fait que se maintenir, l'expérience échoue fatalement, entraînant dans sa chute toutes les conquêtes sociales surgies de « Juin ». C'est ici que nous trouvons l'occasion de dénoncer certaines manœuvres capitalistes, par lesquelles la production est artificiellement freinée. La C. G. T. demande aux travailleurs de ne rien faire qu'ils puissent inconsciemment aider cette manœuvre.

S'il n'échappe à aucun travailleur que, pour le moment, et pour quelques mois au moins, la question vitale, qui prime toutes les autres, est dans l'assimilation du progrès social par le pays économique, la classe ouvrière aura la perception de ce que peut être « son » intérêt général, et comment celui-ci pourrait s'opposer plus ou moins à certains intérêts particuliers, localisés. Si les conquêtes générales devaient être abandonnées, ou sérieusement mutilées, qui donc pourrait prêter encore attention à la revendication particulière, juste sans doute, mais étroitement limitée, que viendrait formuler une section syndicale d'entreprise quelconque ? Sur quoi cette revendication spéciale prendrait-elle appui, si les récentes lois sociales étaient dénoncées, démembrées, ou si leur application était renvoyée aux calendes ? Voilà le fond de la question. Au moment où nous sommes, il faut distinguer le principal et l'accessoire : il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre.

Il ne s'agit pas de sacrifier à un ordre établi ; il s'agit de créer un ordre nouveau où le prolétariat, dans son ensemble, aura monté de quelques degrés.

Il ne s'agit pas de renoncer à la lutte ; il s'agit de lutter contre les manœuvres des opposants à l'expérience en cours, qui veulent réduire le rendement et faire monter exagérément les prix, et dont le jeu est facilité par les grèves qu'elles provoquent.

Il ne s'agit pas d'acte de faiblesse ; il s'agit de montrer au monde entier que la formule démocratique, que la liberté ne sont pas incompatibles avec l'ordre et le progrès.

Il ne s'agit pas de capituler ; il s'agit de maintenir le contact, la commune entente, avec les autres catégories sociales qui ne sont pas aussi avancées, idéologiquement, que le prolétariat, à savoir, les classes moyennes, les cultivateurs.

Voilà le but. Est-il suffisamment défini ? Comprend-on pourquoi la C. G. T. lance ces mots d'ordre, et pourquoi ces mots d'ordre sont justes ?

Si la classe ouvrière ne sait pas se dominer, si elle ne sait pas distinguer son intérêt général et le dégager des intérêts purement corporatifs ou locaux, c'est un lourd obstacle supplémentaire sur notre route. On avancera plus lentement, au milieu de difficultés multipliées, et peut-être même serions-nous obligés de marquer le pas. C'est ce qu'il faut éviter à tout prix.

René BELIN.
Extrait de "Syndicalisme".

SYNDICALISME et Coopération

Le Syndicalisme et la Coopération sont deux formes d'action sociale inspirées des mêmes buts, des mêmes principes, mais travaillant sur des terrains différents.

Peut-on penser que tous les syndicalistes et coopérateurs s'en sont rendu compte ?

Le syndicalisme et la coopération recherchent la disparition du profit, revenu sans travail, et tendent ainsi à une transformation complète du régime capitaliste.

Le premier a pour but la suppression du salariat et l'organisation de la production par les travailleurs, l'autre entend organiser la répartition des richesses par les consommateurs associés.

En réalité ces deux formes d'action ont un même but : l'émancipation des travailleurs.

Les buts et les moyens du syndicalisme ont été admirablement présentés, définis et défendus au Congrès confédéral d'Amiens en 1910 par la phalange purement syndicaliste de l'époque.

Le résultat fut la charte d'Amiens confirmée à Lille en 1920 et à Toulouse en 1936.

Nous voudrions aujourd'hui faire ressortir les points sur lesquels s'apparente la doctrine syndicale et la doctrine coopérative.

Tout d'abord c'est l'indépendance des deux mouvements à l'égard de tous les partis politiques, philosophiques ou religieux. En ce qui concerne l'indépendance syndicale, elle forme un tout qui se traduit par ce fait que le syndicalisme se suffit à lui-même.

Emanation directe de la classe ouvrière organisée, le syndicat a pour but unique l'amélioration des conditions de la vie ouvrière sans aucun appui des partis politiques.

Ses assises nationales ont déterminé les aspirations de la classe ouvrière et étudié les moyens de les réaliser et les organismes qui le constituent sont : les syndicats, les fédérations de métiers ou d'industries, les unions départementales, les comités nationaux, réunis à la C. G. T.

Le syndicalisme entend aboutir à une fin qui est celle de substituer au régime capitaliste actuel un régime qui marquerait la suppression du salariat. Après avoir grignoté le profit capitaliste par ses demandes incessantes d'amélioration de conditions de salaires et de travail et accru dans le présent ses forces de résistances et ses moyens de lutte, il peut espérer être le maître de ses destinées.

En quoi la coopération poursuit-elle le même but ?

Elle proclame la même indépendance que le syndicalisme au point de vue philosophique, politique ou religieux.

Elle groupe les travailleurs pour la défense de leurs intérêts de consommateurs, comme le syndicalisme groupe les travailleurs pour la défense de leurs intérêts professionnels.

De même que la C. G. T. qui ne reçoit dans son sein que les syndicats ouverts à tous les membres

d'une même corporation et refusent ceux qui réservent l'entrée de leurs organisations aux membres professant les mêmes idées politiques ou religieuses, la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation ne reçoit que des coopératives ouvertes à tous les consommateurs indistinctement.

Il n'y a pas de place chez elle pour les coopératives strictement politiques ou religieuses.

Dans un autre ordre d'idées, la C. G. T. n'accepte pas un syndicat de maison, la F. N. C. C. n'accepte pas non plus une coopérative d'usine ou d'administration.

Les buts finaux de la Coopération sont-ils en contradiction avec ceux de la C. G. T. ?

Il faut les comparer.

Dans le système actuel, la coopération tend à diminuer les profits du capitalisme en se substituant à lui. Elle ne peut pas réaliser tout, ni tout de suite, pas plus que le syndicalisme, mais elle entend substituer aux organisations capitalistes actuelles, distributrices de richesses, l'organisation collective des consommateurs. « Ceux-ci gardant pour eux les richesses qu'ils auront créées. » (Extrait de la Charte du Mouvement Coopératif voté au Congrès de Tours en 1911).

C'est la pensée des milliers de ses milliers de militants. Il ne faut pas s'hypnotiser sur les millions de bénéfices que la coopération a déjà enlevé au capitalisme et qu'elle a distribués à ses coopérateurs adhérents ; c'est déjà un premier résultat, qui serait sans lendemain, car ces millions retourneront fatalement au capitalisme producteur, mais la création de grandes sociétés réalisant jusqu'à 200 millions de chiffres d'affaires, c'est l'armature de l'édifice futur, et la preuve que lorsque les consommateurs le voudront, ils pourront prendre en mains leurs propres affaires et assurer la distribution totale des richesses.

Sûrement tous les Coopérateurs ne pensent pas ainsi, certains ne voient dans la coopération qu'une simple forme d'économie ménagère tout comme des milliers de syndiqués ne pensent qu'à leurs avantages immédiats, oubliant que le but final du syndicalisme est la suppression du salariat.

Le néo-coopérateur est révolutionnaire sans s'en rendre compte puisqu'il est destructeur du profit privé dans le présent et qu'il contribue à aider la Coopération à s'élargir pour créer peu à peu les cadres d'une société forte qui se substituera au régime capitaliste, société plus humaine qui fera régner une plus grande justice sociale.

Ce qui pourrait distinguer la Coopération du Syndicalisme, c'est que ce dernier est une forme de lutte de classes, tandis que la Coopération s'affirme dans sa charte de Tours, 1911, comme un organe d'émancipation des travailleurs.

Au fond c'est le même but et nos anciens avaient trouvé la bonne formule : Un ouvrier conscient doit être syndiqué et coopérateur.

(Extrait de "Syndicalisme"). AUG. FAUCONNET.

Armement et équilibre
budgétaire sont deux
termes contradictoires.

Il ne peut y avoir
prospérité que dans
la paix désarmée.

L'ÉGLISE CONTRE LA C. G. T.

La lettre d'un croyant à un évêque

Ce catholique proteste auprès du représentant de l'Eglise contre les attaques dirigées par le clergé contre la C. G. T.

Un membre de la C. G. T., catholique pratiquant, vient d'adresser à l'évêque de son diocèse la lettre suivante :

12 novembre 1936.

Monseigneur,

Dans un bulletin paroissial, je lis : « Un catholique peut il faire partie de la C. G. T. ? » Je répons oui, et je précise. Ex-secrétaire du Cercle catholique en 1913, secrétaire actuel d'une section technique de la C. G. T. (cinq millions d'adhérents, dont une grande quantité de catholiques), je vois, une fois de plus, par le ton employé dans la presse catholique, que vous vous éloignez toujours des principes qui sont à la base de la religion de Jésus-Christ.

Nous en sommes peinés.

Plus que jamais, nous constatons, travailleurs de la C. G. T., qui sommes catholiques, que cette religion, qui doit enseigner la fraternité, est à la remorque des puissances d'argent.

Nous savons, car nous évoluons, nous nous éduquons. Nous nous instruisons, chaque jour, que la vraie histoire du monde, passée comme présente, tend à détruire, même par la violence, et je songe à mes frères d'Espagne, aux destinées d'une vraie humanité qui aspire à un peu plus de liberté et de bien-être. Nous voyons aussi, avec peine, hélas ! le rapprochement des dirigeants de l'Eglise vers des êtres qui prétendent se poser en rénovateurs des peuples. Nous n'admettons pas, nous catholiques, que l'on se serve d'une religion pour rallier à des méthodes qui oppriment les peuples, car nous savons ce qui se passe en Italie et en Allemagne. Des hommes qui savent comment et pourquoi ont été assassinés : Notre Seigneur, Jeanne d'Arc et Jaurès.

Nous savons aussi que dans notre grande C. G. T. il y a des tendances politiques, des braves gens auxquels nous nous sommes liés pour défendre nos droits, notre gagne pain ; des hommes qui voient dans les religions quelques-unes qu'elles soient des motifs de division entre les peuples, des hommes qui préchent aussi la fraternité et qui demandent la suppression de ces religions.

Dans nos conversations, ils nous parlent des guerres de religion, de l'histoire, des Allemands qui arboraient sur leur tenue : « Gott mit uns » (Dieu avec nous) et bombardaient les cathédrales, fusillaient les femmes et les enfants.

Nous baissons la tête et nous rougissons. Nous nous sommes unis, nous le resterons, nous sommes des frères de travail, de misère, exploités par un cartel qui songe plus à ses capitaux qu'à ses ouvriers et à leurs familles qui luttent pour vivre à peu près heureux.

Nous disons bien haut, catholiques de la C. G. T., que nous approcherons de la vraie religion, celle pour qui sont tombés victimes du même fascisme que celui d'aujourd'hui : Jésus-Christ, Jeanne d'Arc, Jaurès.

Recevez, Monseigneur, mes considérations syndicalistes et fraternelles. Vive la C. G. T. !

A SAINT-NAZAIRE

Le Comité de l'Union Locale des Syndicats de Saint-Nazaire a décidé, dans une importante séance, la création d'un poste permanent au Secrétariat Général de l'Union.

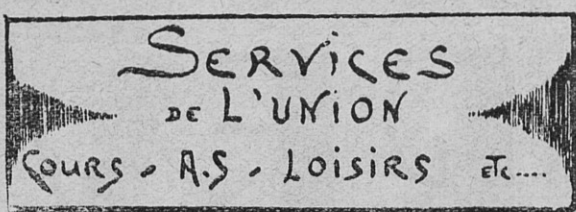
Notre camarade et ami « Jouvance » a été désigné à l'unanimité, moins 4 voix, à ce poste. Ci-dessous l'ordre du jour qui a rallié la totalité des voix :

« Considérant que le camarade Jouvance a toujours fait son devoir vis-à-vis de la classe ouvrière et en particulier pour les camarades nazairiens, demande au Comité Général, devant l'accroissement des effectifs syndicaux, de voter à l'unanimité pour son maintien en qualité de permanent comme Secrétaire de l'Union Locale des Syndicats de Saint-Nazaire.

« Remercie le camarade Jouvance du dévouement, de l'abnégation et de l'expérience dont il a toujours fait preuve durant onze années consécutives.

« Etant certain que son passé répond de son avenir, estime que le Comité Général tout entier doit lui accorder sa pleine confiance ».

Le « Réveil Syndicaliste » adresse au camarade Jouvance ses plus vives félicitations.



Assurances Sociales

Assurance - Invalidité

L'assuré ou l'assurée qui après 6 mois de soins donnés par la Caisse, reste atteint d'une incapacité de travail, temporaire ou définitive au moins de 2/3, peut prétendre à une pension d'invalidité.

Dans le cas d'une blessure consolidée avant l'expiration des 6 mois, c'est à la date de la consolidation que doit être ouvert le droit à l'invalidité.

CONDITIONS A REMPLIR. — Il faut être immatriculé depuis 2 ans au moins, au début du trimestre civil au cours duquel a eu lieu la constatation de la maladie ou l'accident, et avoir subi sur le salaire pour chacune des deux années, une retenue au moins égale à 60 francs. Pour l'appréciation des droits, il est tenu compte des cotisations forfaitaires versées par la Caisse, ainsi que les versements pour chômage ou accident de travail.

CONDITION D'AGE. — Les assurés invalides, ne sont convertis du bénéfice du dit risque, que jusqu'à l'âge de 60 ans (fin du trimestre des 60 ans). La retraite vieillesse à ce moment est liquidée. Aucune demande de pension d'invalidité ne peut donc être faite après l'âge de 60 ans.

Les assurés âgés de plus de 60 ans au 1^{er} janvier 1936, titulaires d'une pension d'invalidité, ainsi que les assurés qui avaient obtenu une prolongation de soins leur pension ou suppression de soins, leur sera appliquée à partir du premier jour du trimestre civil suivant leur anniversaire de naissance.

DEMANDE PENSION D'INVALIDITÉ. — La demande doit être adressée à la Caisse « Maladie, Maternité », à laquelle est affilié l'assuré. Cette demande doit comprendre :

- 1^o La carte d'immatriculation ;
- 2^o Un certificat du médecin traitant, établi sur une formule spéciale ;
- 3^o Extrait de son acte de naissance ;
- 4^o S'il y a des enfants à charge, produire un extrait de l'acte de naissance pour chacun des enfants ;
- 5^o Le cas échéant, le titre pour lequel il bénéficie d'une rente d'accident de travail, ou d'une pension militaire.

L'assuré doit en outre répondre sur la demande à un certain nombre de questions.

POINT DE DÉPART DE LA PENSION. — La pension d'invalidité prend effet à partir du premier jour du mois suivant celui au cours duquel la demande a été présentée par l'intéressé. Il y a donc intérêt pour l'assuré de faire la demande aussitôt l'expiration des 6 mois.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE — DÉCISION ET NOTIFICATION. — Le dossier, ainsi constitué, est ensuite transmis à la Caisse Vieillesse-Invalidité dans le délai d'un mois.

La Caisse Invalidité doit statuer dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande. La notification des décisions est faite à l'intéressé. Si la Caisse Invalidité refuse d'admettre les 2/3 d'incapacité, l'assuré peut contester sa décision devant la Commission Technique Régionale. Pour cela, il dispose d'un délai de quinze jours à compter de la notification des décisions, pour en saisir par lettre recommandée le Secrétaire de la Commission Technique Régionale. Dans sa demande, l'assuré doit indiquer ses noms et adresse, la Caisse Invalidité à laquelle il appartient, et le médecin désigné par lui. L'assuré peut interjeter appel de la décision de la Commission Régionale devant la section permanente du Conseil Supérieur des Assurances Sociales dans le délai de quinze jours.

(à suivre).

La nationalisation des industries de guerre

Trois décrets parus au Journal Officiel annoncent l'expropriation au profit de l'Etat des établissements suivants fabriquant du matériel de guerre :

1. Les usines de Châtillon-sous-Bagneux (Seine) et de Vernon (Eure) des établissements Edgar Brandt ;
2. L'usine du Mans, de la Manufacture de Machines du Haut-Rhin ;
3. L'usine installée à Issy-les-Moulineaux (Seine) par la Société des Usines Renault pour le montage des véhicules blindés.

La date de prise de possession par l'administration de la guerre sera fixée par arrêté.

On annonce d'autre part que les négociations continuent avec le Creusot, ainsi que la constitution prochaine du second des quatre organismes régionaux prévus pour l'aviation : la Société nationale Aéronautique du Nord reprendrait notamment les actifs des firmes Potez, A. N. F., Mureaux et Amiot.

Revue de la Presse Syndicaliste

LA PAIX ÉCONOMIQUE : L. Emery, dans « La Terre Libre ».

Quoi qu'on pense de la dévaluation, de ses suites et de la manière dont on y a été conduit, il faut reconnaître que le gouvernement a essayé d'en tirer le meilleur parti possible. Il a compris que le bénéfice principal ne pouvait pas être dans la réévaluation du stock d'or puisque les 17 milliards ainsi obtenus sont d'ores et déjà nécessaires pour la surveillance des changes et pour les besoins de la trésorerie. L'action principale à espérer est donc la reprise commerciale et, pour que cette reprise soit internationale, on a conjugué l'opération avec une entente monétaire et un premier abaissement des barrières douanières.

C'est parfait en principe. Mille fois on a dit que l'isolement économique dans lequel se complaisaient de plus en plus les nations est un des signes les plus frappants de la décadence moderne.

Il y a quelques années, un journal italien — oui, italien ! — envoyait partout des milliers d'exemplaires d'un numéro spécial illustré où l'on voyait les personnages symboliques représentant les nations travailler fiévreusement à exhausser chacun autour de lui des barrières qui les emprisonnaient et les étouffaient tous. Cette image populaire aurait dû être fort parlante : regrettons simplement que les gouvernants soient restés sourds à de telles leçons. A vouloir sans arrêt se mieux « protéger » contre les produits du voisin, à vouloir tout cultiver, tout fabriquer sur son propre sol, on retourne à l'économie fermée du moyen âge, on entre dans une insoluble guerre de tarifs, on anéantit le commerce international et on généralise la crise. L'instabilité des monnaies aggrave le mal.

POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE : Marcel Giron, « Tribune des Fonctionnaires ».

Le président du Conseil a annoncé le dépôt prochain d'un projet de loi dont le but serait la « moralisation de la presse ». Dans un discours retentissant, Paul Faure, ministre d'Etat, s'est permis de juger le journalisme actuel avec quelque sévérité. Il a soulevé l'indignation de toute la presse « vénales » du pays. C'est une levée de boucliers unanime.

Au Sénat, MM. Alexandre Israël, Henry Roy, Albert Sarraut, Antoine Borrel et Mireaux, en s'appuyant sur la décision de la Fédération nationale des journaux « qui a tenu à marquer son attachement à une législation qui, sans soustraire les journalistes aux justes responsabilités de leurs écrits, a voulu marquer leur indépendance et assurer la libre expression de leur pensée », demandent la création d'une commission de 22 membres pour étudier la question. Les syndicats de journaux inondent leurs colonnes de communiqués : L'intransigeant fait appel aux grands principes de la « Déclaration des Droits de l'Homme », etc... On avouera que c'est assez inattendu et plutôt amusant.

En tout cas, la grande bagarre est déclenchée. Nous nous en réjouissons. Car il faudra bien, bon gré, mal gré, que les journaux donnent quelques précisions sur leurs ressources, sur toutes leurs ressources.

DÉFENSE ET OBÉISSANCE PASSIVES : Extrait de « Vigilance ».

Nous n'avons pas changé. Nous étions contre le projet de M. Sarraut, nous restons contre, aujourd'hui comme hier.

La raison est simple mais suffisante. C'est du bluff, non seulement inutile mais dangereux.

Notre affirmation, nous l'appuyons sur les citations suivantes :

« La protection individuelle ou collective est un leurre. » Prof. LANGEVIN.

« L'efficacité des masques contre les gaz, même si l'on parvient à les rendre susceptibles d'arrêter tous les toxiques, est d'une durée limitée à quelques heures. Leur emploi est impossible aux vieillards, aux enfants de moins de 6 ans, à de nombreuses catégories de malades.

Contre les gaz vésicants il faut non un masque, mais un scaphandre complet ! Certains gaz peuvent enflammer le masque avec le visage qu'il emprisonne.

Les abris ne valent pas mieux. Les gaz lourds envahissent les abris souterrains et les gaz légers les abris aériens.

Il faudrait dépenser pour eux 4.000 francs par habitant, soit 30 milliards pour la population parisienne.

En plus des gaz il y a les bombes. Une seule bombe lourde peut renverser des maisons de six étages dans un rayon de 50 mètres et jeter bas les murs de Notre-Dame.

Selon la tactique envisagée, aux bombes explosives succéderaient des bombes incendiaires chargées de thermite. On évalue à plusieurs milliers le nombre d'incendies qu'une cinquantaine d'avions pourraient déclencher sur Paris.

Ces citations que nous empruntons à « gauche » — Prof. Langevin, Général Poudroux. Nous pouvons les compléter par des citations prises à droite.

« Nous tenons pour à peu près certain qu'une offensive de 300 ou 400 avions lancés par surprise sur Paris à 300 kms. à l'heure et à 5.000 mètres d'altitude aurait, malgré tous les moyens actifs ou passifs de défense mis en œuvre, les plus grandes chances de voir la moitié de ses équipages atteindre leurs objectifs et y déverser 150 à 200 tonnes de projectiles. » (Echo de Paris, 27 août 1934).

« Le bilan qu'ont dressé les autorités aériennes a permis de conclure que Londres serait à l'heure actuelle totalement détruit. » (Ami du Peuple, 26 juillet 1934).

Un document révélateur et authentique !

ou une fois de plus la collusion des Syndicats Chrétiens et du Patronat est prouvée

Jeudi prochain doivent avoir lieu dans les succursales du Crédit de l'Ouest l'élection des délégués. Plusieurs listes sont en présence, notamment celles de la C. G. T. et celle de la C. F. T. C. Un employé de cette Banque vient de recevoir par erreur de M. Sellier, Directeur de l'Agence du Crédit de l'Ouest aux Sables-d'Olonne, la lettre suivante :

CRÉDIT DE L'OUEST

Capital 50 millions

Agence des Sables-d'Olonne

Le 9 Novembre 1936.

Monsieur,

Vous avez bien voulu nous adresser avec vos collègues du Syndicat des Travailleurs Chrétiens une indication pour le vote au Conseil de discipline ; les agents des Sables vous remercient et voteront suivant cette liste.

Auriez-vous une indication à nous donner pour la 2^e Catégorie dans le même sens : Syndicat des Travailleurs Chrétiens. Ici nous ne connaissons personne mais nous tenons à bien voter.

D'avance nous vous remercions.

Le Directeur de l'Agence :

Signé : SELLIER.

Pour copie conforme : A. GUIHO et PÉNEAU.

Nous jugeons inutile de commenter longuement le texte de cette lettre qui prouve qu'à l'instar des Syndicats Fascistes, dits Syndicats Professionnels, les Syndicats Chrétiens marchent la main dans la main avec les patrons.

La Chambre Syndicale des Employés.

L'Union Départementale des Syndicats Ouvriers

La situation économique a tendance à s'améliorer

Une note de la présidence du Conseil

La présidence du Conseil communique la note suivante :

Le mois d'octobre a vu se préciser les premiers signes de la reprise économique. C'est par le volume des emplois que l'on mesure le plus directement le rythme des affaires : le nombre des chômeurs décroît d'une façon ininterrompue alors que, généralement, il augmente à ce moment de l'année.

Du 10 au 31 octobre, il a diminué de 4.941. En 1935, au cours de la même période, il avait augmenté de 13.001. Dans la Seine, une réduction de 2.250 remplace, en 1936, l'augmentation de 4.728 que l'on avait enregistrée en 1935.

On remarquera que cette baisse de chômage est imputable exclusivement à une reprise de l'activité économique générale. La semaine de quarante heures a reçu sa première application dans les mines de charbon le 1^{er} novembre et les premiers chantiers des grands travaux viennent seulement de s'ouvrir.

Le trafic des chemins de fer est en progression constante depuis un mois. Du 30 septembre au 27 octobre dernier, le nombre de wagons chargés a dépassé de 52.000 environ le chiffre de la période correspondante de 1935.

La vitesse de reprise a tendance à augmenter. Alors que le taux d'accroissement est de 4,2 pour cent pour l'ensemble des quatre semaines considérées, il atteint 5,9 pour cent au cours de la semaine du 21 au 27 octobre.

Enfin — dernier indice mais non le moins important — le chiffre d'affaires des grands magasins s'est gonflé d'une façon très appréciable au cours du mois d'octobre. Dans l'ensemble, pour les principaux grands magasins de Paris, on peut estimer que la valeur des ventes a dépassé de 15 à 20 pour cent le niveau de l'année dernière. La majeure partie de cette hausse est due à une augmentation des quantités vendues.

Il suffit à l'heure actuelle de 100 avions, emportant chacun une tonne de gaz asphyxiants, pour couvrir Paris d'une nappe de 20 mètres de hauteur. L'opération peut être faite en une heure.

Alors ?

Alors la défense passive n'est plus qu'un des plus puissants moyens de préparation morale à la guerre ;

En créant une impression mensongère de sécurité ;

En développant une psychose de guerre, en dressant la population à l'obéissance passive devant le danger de guerre.

Conclusion : L'illusion de la protection permettrait seulement à nos dirigeants de nous imposer à tous l'obsession continuelle de la guerre, de nous habituer à elle, de nous la faire accepter.

Si l'on accepte l'hypothèse de la guerre, c'est l'humanité en marche vers un âge des cavernes, qui sera aussi l'âge des casernes. C'est l'Etat Forteresse à l'intérieur duquel une masse caporalisée fixerait pour but suprême à l'activité humaine le développement de l'art militaire.

Si l'on veut au contraire supprimer la guerre, il faut avant tout ne pas créer cette ambiance de panique, cette psychose que crée l'atmosphère la plus favorable à une conflagration. Il faut avec l'autorité morale d'un pays comme le nôtre, proposer, imposer le désarmement intégral, immédiat et contrôlé.

DANS LES SYNDICATS

Chez les Gaziers

Depuis quelque temps le personnel de l'usine à gaz de Saint-Nazaire avait demandé à la Direction de rajuster leurs salaires dans le même cadre que ceux des chantiers de constructions navales comme le stipule d'ailleurs notre statut du personnel (Contrat de Travail).

Après deux mois d'attente, un inspecteur de la compagnie essayait de régler le litige ; ses propositions ne donnèrent pas satisfaction aux ouvriers du gaz ; plusieurs entrevues eurent lieu à la suite desquelles l'accord n'étant pas survenu, la direction demanda la conciliation.

Un inspecteur du travail, convoqué par la Préfecture à cet effet, donna raison à la version ouvrière.

Un arbitrage qui suivit et sollicité par la Direction encore cette fois eu lieu à la Mairie, arbitrage au cours duquel un autre inspecteur fut appelé à se prononcer.

La délégation obtint, comme la fois précédente en conciliation, entière satisfaction, seuls les ouvriers de la Presqu'île Guérandaise furent évincés de l'augmentation, notre ex-directeur ne reconnaissant pas la parole donnée à notre ancien secrétaire.

Des pourparlers sont actuellement engagés pour que ces camarades obtiennent la révision qui leur est due.

Au cours d'un entretien qui eut lieu dans un bureau de l'usine à gaz, courant de juin, entre le directeur de l'exploitation et le secrétaire du syndicat fut convenu que la formule de révision des salaires portée aux statuts du personnel de la Presqu'île Guérandaise, ne serait plus dans l'avenir tenue en considération et que la révision se ferait dans le même principe et automatiquement, tel qu'il est convenu pour le personnel de Saint-Nazaire.

Or, au cours d'un arbitrage, qui eut lieu à la Mairie et signifié par Monsieur Fleury, Inspecteur du Travail, si le personnel de Saint-Nazaire, eut pleinement satisfaction, il n'en fut pas de même pour les agents de la Presqu'île. Monsieur Villefranche (oh ! ironie) renia l'accord verbal qui mit à l'entrevue de la première quinzaine de juin.

Nous laissons à l'opinion publique le soin de juger qui a tort ou raison. Quant à nous, notre opinion est très nette. Si la parole d'un honnête homme vaut un crédit, rectification sera faite par l'intéressé.

Nous ne pouvons que protester et nous protesterons par tous les moyens contre cette façon d'agir qui n'est pas loyale et dénote pour celui qui l'applique bien peu de respect de la parole donnée.

Voici d'ailleurs, la lettre de protestation qui fut remise à la nouvelle direction par la partie adverse.

Excusez-moi, Monsieur le Directeur, de vous exprimer la surprise que j'ai ressentie quand mes camarades délégués de votre personnel m'ont rapporté les paroles prononcées par Monsieur Villefranche au cours de l'entrevue d'arbitrage, le 13 octobre, à la Mairie de Saint-Nazaire.

Mon ami Heitz, secrétaire du syndicat, a rappelé une promesse qui m'avait été faite par M. Villefranche au cours d'une entrevue qu'il m'accordait en ma qualité de secrétaire du syndicat des ouvriers du gaz, dans la première quinzaine de juin, à laquelle je lui demandais de bien vouloir englober les employés dans vos usines de la Presqu'île Guérandaise, dans la clause prévoyant les modalités de révision des salaires.

Je maintiens pour vrai les déclarations faites par le délégué Heitz, déclarations qui reflètent très bien l'engagement verbal que M. Villefranche m'avait fait et qui devait faire profiter les dits ouvriers des mêmes avantages qui nous auraient été concédés en cas d'une révision de salaires.

Je vous sollicite, Monsieur le Directeur, de bien vouloir faire connaître mon affirmation à M. Villefranche et prie la Direction de bien vouloir donner effet aux promesses qui m'ont été faites.

Veillez agréer, etc..

R. RICHARD.

Qui dit richesse, dit pouvoir. Celui qui possède une grande fortune, à la manière de l'un des 200 familles, possède par là même les moyens de se procurer plus de jouissances que les autres hommes, mais ce qui est pire et injuste le moyen de les dominer. Il peut les faire servir à ses plaisirs, à ses intérêts, à ses fantaisies. N'est-ce pas une histoire banale de tous les jours que celle du millionnaire achetant l'amour ou les consciences.

Chez nos Camarades Employés

Le Conseil National et des Conférences Nationales Professionnelles se sont tenus les 24 et 26 Octobre, à PARIS

Pour la première fois depuis le Congrès de Strasbourg et depuis les mouvements de Juin, les militants de province et de Paris se réunirent afin d'examiner d'abord en Conseil National, la transformation de la Fédération, dont les adhérents sont passés de 14.000 à plus de 220.000, les résultats des diverses luttes engagées ces derniers mois sur tout le territoire, la mise en discussion de Conventions Collectives Nationales et l'application rapide aux Employés de la Semaine de 40 Heures. D'importantes décisions furent prises dans les 11 Conférences Nationales Professionnelles qui se tinrent en même temps concernant la propagande, l'activité syndicale, le respect des lois et des Conventions signées, la mise en application par région en attendant les décrets, de la Semaine de 40 Heures. Déjà des accords doivent être signés à Bordeaux et à Lille.

Au point de vue administratif le nombre des Régions fut augmenté, et notre Camarade **Cottet**, confirmé dans ses fonctions de Secrétaire Administratif permanent de la Fédération. Des Sections Fédérales furent mises sur pied : Banque et Bourse, Assurances, Assurances Sociales, Editions et Presse, Nouveauté, Gérants, etc..

A ce petit Congrès assistèrent près de 1.000 Délégués venus de tous les coins de France. Nous reparlerons dans le prochain Réveil des décisions qui furent prises.

A l'issue des Conférences, une délégation d'Employés de Banques conduite par **Boulangier** et à laquelle participèrent **Braud** et **Le Bastard**, se rendirent au Ministère des Finances pour demander l'application de la Convention des Banques, aux Employés des Banques Populaires.

Syndicat Unifié des Cheminots de Nantes P. O.

Le Syndicat Unifié des Cheminots de Nantes P. O. organise un **GRAND CONCERT-BAL** au profit de son Orphelinat.

Cette matinée aura lieu le **Dimanche 6 Décembre**, à 14 heures, dans la coquette **Salle des Fêtes de la Bourse du Travail**.

Pour la partie Concert, le Comité s'est assuré le concours de la magnifique phalange artistique du T. J. T., dont l'éloge n'est plus à faire dans les milieux travailleurs nantais.

A l'issue du Concert, un Bal à grand orchestre permettra aux jeunes et aux vieux de se livrer au doux plaisir de la danse.

Au cours de la fête, des pochettes-surprises, pour un prix minime, seront mises à la disposition des spectateurs.

Nombreux lots ! Nombreux gagnants ! Un buffet fonctionnera pendant toute la durée de la fête.

Travailleurs et Cheminots Nantais, retenez bien cette date, **6 Décembre**, et tout en vous distrayant, vous apporterez un peu plus de bien-être et de douceur à nos chers petits orphelins.

LE COMITÉ.

Quelles sont les causes des grèves qui ont éclaté dès l'avènement du front populaire au pouvoir ?

Certains répondent à cette question, qu'elles ont été suscitées par des meneurs politiques, pour des fins politiques.

Voici un renseignement que la grande presse ne publie pas, et qui, cependant, montre mieux que toutes les histoires de meneurs, les raisons profondes du grand nombre et du développement des grèves :

Fin 1935, d'après les statistiques du service des Assurances sociales, il y avait en France plus d'un million de travailleurs dont le salaire journalier ne dépassait pas 15 francs.

S'il y a eu des meneurs, on conviendra que les patrons leur avaient bien préparé la tâche.

TOUS LES SYNDIQUÉS

doivent lire

Le Peuple

Organe officiel et quotidien de la C. G. T.

La situation lamentable des Auxiliaires des Administrations de l'Etat

Depuis quelques années les auxiliaires sont employés en très grand nombre dans les Administrations de l'Etat.

Pour satisfaire une opinion publique dressée contre les fonctionnaires par des campagnes démagogiques d'une presse alimentée par les fonds secrets, les gouvernements passés, ceux des décrets-lois, ont réduit sensiblement le nombre des petits fonctionnaires malgré le développement de l'appareil d'Etat. Mais, pour faire face aux besoins importants de personnel on a remplacé les titulaires par les auxiliaires et la farce a été jouée.

Le personnel auxiliaire occupe donc présentement une place importante dans les rouages de la machine étatique. Certains auxiliaires se voient confiés des postes dans lesquels la valeur technique n'est pas niable ; d'autres occupent des situations où la responsabilité est grande.

Ce personnel auxiliaire a l'avantage d'être plus souple et par conséquent plus maniable que le personnel titulaire. On peut renvoyer du jour au lendemain un auxiliaire, on peut commander des besognes rébarbatives, difficiles, la crainte du renvoi dans cette période de chômage les feront accepter.

On peut croire, malgré tout, que les auxiliaires sont bien rémunérés. Or, les émoluments qu'ils touchent sont minimes, dérisoires.

Voilà un peu, par exemple, quelques salaires relatifs au personnel auxiliaire des Ponts et Chaussées.

Une sténo-dactylo mécanographe âgée de 26 ans, après 6 années d'Administration, gagne 550 francs par mois.

Un comptable 21 ans, 450 francs par mois.

Un comptable, 35 ans, 16 ans d'Administration, 550 francs par mois.

Un dessinateur opérateur, 30 ans, 7 ans de service, 700 francs par mois.

Un dessinateur opérateur, 26 ans de service, 870 francs par mois.

Ces quelques exemples ne sont pas des cas exceptionnels, c'est la situation générale faite aux auxiliaires.

Et pourtant on ne peut nier leur valeur professionnelle puisque beaucoup ont fait de fortes études, certains même, l'âge leur permettant, sont reçus aux concours d'Agents techniques ou d'Ingénieurs T. P. E.

Notons que les auxiliaires, avec de tels traitements, ont subi les honteux prélèvements des décrets-lois.

On pourrait croire que depuis le relèvement des salaires dans l'industrie privée, le sort des auxiliaires a été amélioré. nullement ! les salaires sont restés les mêmes pendant que le niveau du coût de la vie augmentait.

C'est pourquoi cette catégorie de travailleurs a décidé de se grouper au sein de la C. G. T. pour faire adopter les légitimes revendications suivantes :

1° Un statut spécial éliminant l'incertitude de l'emploi ;

2° des salaires plus en rapport avec le coût de la vie.

Nous croyons que le gouvernement donnera rapidement satisfaction aux auxiliaires des Administrations de l'Etat, car il est impossible de laisser dans le dénuement une aussi importante catégorie de travailleurs qui accomplissent une tâche publique avec dévouement et une probante conscience professionnelle.

La Vie Syndicale dans les Cuirs et Peaux

Une grève de 6 jours vient d'avoir lieu à l'usine de Chaussures Garreau Favel, causée par le renvoi de quatre camarades. Après plusieurs délégations, le syndicat obtenait la rentrée de deux des licenciés. Un accord stipulait qu'aucune embauche n'aura lieu avant la reprise des deux camarades licenciés. Je viens d'apprendre qu'un des deux vient de reprendre sa place. J'espère que pour le dernier, ce ne sera qu'une question de quelques jours.

Il faut dire que le travail de la délégation fut facilité par la bonne organisation syndicale de l'usine. Une seule camarade n'avait pas compris son devoir de solidarité, nous espérons qu'à l'avenir elle aura une compréhension plus juste de la solidarité ouvrière.

Les quelques camarades qui n'ont pas cru devoir continuer leur collaboration à notre organisation devraient comprendre que ce n'est que par l'union de tous que nous vaincrons les difficultés ; demain il faudra discuter les contrats collectifs ; vos délégués auront besoin d'avoir avec eux la masse des travailleurs des Cuirs et Peaux pour que ces contrats apportent une amélioration sensible aux salaires, le bien-être auquel tous les travailleurs ont droit.

Le Syndicat prévient la nouvelle dactylo de la Maison Bousson, de bien vouloir s'occuper de ses touches et laisser les nouvelles recrues choisir leur syndicat suivant leur conception.

Le Conseil porte à la connaissance de tous les travailleurs des Cuirs et Peaux de retenir la date du dimanche 22 Novembre pour assister à la Réunion Générale qui aura lieu à la Bourse du Travail à 9 h. 30.

Pour le Syndicat : A. LOYER.

Pour les Etrences des Gosses

Aux organisations syndicales

Aux militants

A tous les amis de la classe ouvrière

Depuis 1924, notre PEUPLE, organe officiel de la C. G. T., lance le même appel pressant, à cette époque de l'année, à l'esprit de solidarité des organisations syndicales en faveur des gosses du prolétariat.

LE PEUPLE, restant fidèle à la tradition généreuse créée depuis 12 ans, doit assurer sa grande distribution gratuite d'etrennes aux enfants de ses abonnés et de ses fidèles lecteurs, à l'occasion des fêtes du Jour de l'An.

LE PEUPLE n'oublie pas, à cette occasion, les pupilles des orphelinats ouvriers et les enfants des chômeurs. Comme les autres années, ils seront compris dans notre distribution.

Le chômage n'est pas vaincu.

Si l'action syndicale a pu améliorer la situation des salariés restés au travail, ceux-là ne peuvent oublier que de nombreux foyers ouvriers sont toujours en proie à la misère, que les chômeurs et leurs familles souffrent de privations encore accrues dans la dure saison d'hiver.

Pensons aux foyers sans joie.

Il faut que le jouet du PEUPLE, témoignage de la solidarité syndicale, parvienne au plus grand nombre possible d'enfants de chômeurs et que son souvenir reste dans leur mémoire.

Nous avons confiance cette année encore dans la pleine réussite de notre appel aux souscripteurs, car notre œuvre est aimée de tous, des grands comme des petits.

Mais nos charges sont lourdes, très lourdes. Il nous faut, chaque année, acheter davantage de jouets et en assurer l'expédition en temps voulu à nos petits camarades.

Il nous faudra donc beaucoup d'argent pour faire face à toutes les demandes et, pour en avoir, nous ne pouvons compter que sur la générosité des organisations ouvrières et des militants.

LE PEUPLE recevra jusqu'au 20 décembre les souscriptions des organisations et les dons individuels consacrés exclusivement à l'achat des jouets destinés aux enfants de nos lecteurs.

Les fonds devront être envoyés par mandat-poste ou par versement au compte chèque-postal 243-29, à l'Administration du PEUPLE, 67, quai de Valmy, Paris (10°).

LE PEUPLE contiendra dans ses numéros, à partir du 25 novembre, un ticket spécial concernant la distribution des jouets. Il suffira, pour chaque famille lisant régulièrement LE PEUPLE, de nous adresser 10 de ces tickets pour recevoir un jouet destiné à l'enfant qui aura été inscrit.

Faites parvenir sans retard vos souscriptions pour les etrennes des gosses.

Le Conseil d'Administration du PEUPLE.

EXTRAITS DU DERNIER DISCOURS DE LEON BLUM

La reconnaissance « de jure » du syndicalisme

On avait beaucoup employé autrefois la formule de l'intégration du syndicalisme dans l'Etat. Je ne sais pas si nous avons ou non intégré le syndicalisme dans l'Etat, mais je sais que nous avons, et par les conventions et par les lois, donné au droit syndical dans ce pays une solidité indestructible que, et vis-à-vis des lois nouvelles et vis-à-vis des conventions passées entre organisations ouvrières et organisations patronales, nous avons procuré au syndicalisme une reconnaissance de jure qui n'existait pas encore dans notre pays, et qui, à lui seul, est un phénomène dont on peut difficilement mesurer la signification et les conséquences.

Que là encore nous rencontrons des résistances, bien sûr. Quels sont les grands changements qui ne rencontrent pas de résistance ? Quels sont les grands changements ou même les acquiescements un peu contraints du début ou même les nuits du 4 août qui ne sont pas suivies de retours offensifs de la part des privilégiés que l'on dépoussède ? Il n'y a pas de grande conquête du droit démocratique, du droit ouvrier, du droit social, qui n'ait été soumise, même en période franchement révolutionnaire, à ces mouvements plus ou moins lents au bout desquels l'avantage obtenu se dépose alors et se consolide d'une façon définitive, où il entre dans la vie sociale commune, où il devient une de ces institutions que personne ne peut plus après cela remettre en cause.

Les premières assises d'un ordre nouveau

Nous avons, quoi qu'on dise, quoi qu'il advienne, fondé en ce pays, en matière sociale, quelque chose qui est vraiment la première assise d'un ordre nouveau (Applaudissements). Nous avons, dans ce pays, changé les conditions matérielles, et, peut-être encore plus profondément, les conditions morales du salarié.

Camarades, nos Annonceurs nous aident
Adressez-vous de préférence chez eux

LA CHATELAINNE

VEND à prix égal, la meilleure qualité
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon
11, Rue Scribe - NANTES

Laxative - Dépurative - Rafraîchissante

La Tisane de Santé **CANDES**

convient parfaitement à
tous les tempéraments
et ne coûte que
3 fr. 50 la boîte

DÉPOT :

Grande Pharmacie
de Paris



17, rue d'Orléans et place Royale
NANTES

A L'EGLANTINE

Couronnes Mortuaires
FLEURS D'APPARTEMENTS

1, Rue du Moulin
NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

Un coup d'œil aux étalages
des Magasins PRIMLUX
vous en dira plus qu'un
long discours.

Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire
- à NANTES -

Ne donne que des Primes de Choix

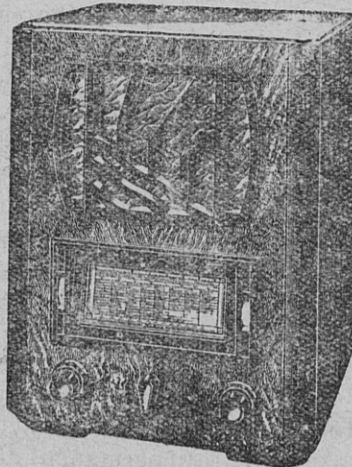
DÉSIREZ-VOUS
un BON
PHONO
OU UN
BON POSTE
DE
T.S.F.

Venez
Chez

DUIGOU

22, RUE DES HALLES
PHONOS GARANTIS, depuis 250'
POSTES T. S. F. 995

PHILIPS SONORA
MARCONI DUCRÉTET, etc...
GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT



Consultez les Prix chez M^{me} DRÉAN
19, rue de la Ville-en-Pierre, Doulon

Mercerie - Nouveautés
Papeterie - Parfumerie
Confection

Robes et Manteaux
sur Mesure

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES

Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**

Successeur **CHESNEAU**

8, Place du Pilori - NANTES

Remise 10 % aux syndiqués

Brasserie Moderne

3, Rue Contrescarpe

Déjeuner et Dîner 15 francs

Le soir, petit Dîner 10 —

SALLE pour BANQUETS et SOCIÉTÉS

Propriétaire : J. ETIENNE

Orthopédie - Bandages - Ceintures

Fabrication et Réparation de tous les appareils
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES

PECHEURS !

Voulez-vous de bons conseils pour la saison
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

Modern'Pêche Rue Grande-Biesse, 10
(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

Souscrivez au
DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE
(Les six volumes sont parus)

et toutes Grandes Publications

à la **Librairie Alfred BRELET**

33, Rue de Verdun - NANTES - Tél 147-97

Grandes facilités de paiement

Mieux et Meilleur Marché... c'est

AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay

Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter

Linoléums - Tapis

Toiles Cirées -

Hôtel de l'Univers

PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11

NANTES

P. LEBÉE Tout Confort

Garage à proximité Téléphone 132.60

HORLOGERIE SUISSE

2, Rue Boileau

NANTES

PAUL DIEDISHEM FILS

Télép. 25.67

R.C. Nantes 2876

JOAILLERIE -

BIJOUTERIE -

ORFÈVRE -

Catalogue illustre franco sur demande

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Imprimerie Ouvrière

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

VOITURES D'ENFANTS

LITS d'Enfants laqués

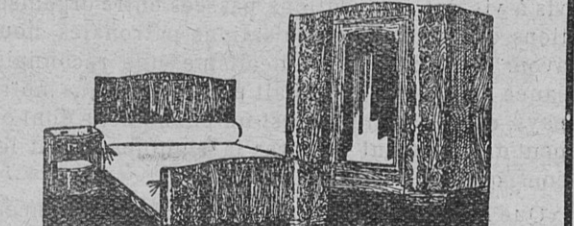
MAINGUY

Chaussée de la Madeleine, 23 - NANTES - Tél. 124.89

Toutes les Réparations

LES MEUBLES ROBERT

7-14, Rue Copernic - NANTES



Le plus Grand Choix aux Meilleurs Prix

Une CHAMBRE Chêne Massif, armoire 1.495 fr.

3 portes ouvrantes, complète, les 10 pièces

CHAMBRES Luxe, conformes à la photo 1.995 fr.

et jointe, en ronce de noyer galbée...

SALLES A MANGER, de 495 fr. à 4.000 fr.

Remise de 10 % aux syndiqués

LES GRANDS MAGASINS

BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre - Nantes

1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie

VENDENT

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures pour installations

Prix avantageux aux ouvriers électriciens - d'éclairage -

R. G. Nantes 5.775

L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.
L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS	DENTIERS
Extraction, la première 8 francs	Plaque de base 16 05
— les autres 4 —	La dent 16 05
Plombage 12 —	Le crochet 10 —
Traitement racine 12 —	

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL
Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.
23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.